



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 4257

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les difficultés rencontrées par les professionnels de la rééducation, en particulier de la masso-kinésithérapie. Cette profession a fait la preuve de son importance auprès des personnes malades et/ou handicapées à travers des actes de prévention, de soins primaires ou encore d'accompagnement au long cours. Elle a acquis une certaine reconnaissance, qui lui permet de se positionner aujourd'hui dans la réflexion d'évaluation des pratiques et la dynamique de recherche clinique. Les cadres de la profession participent à l'enseignement et à l'expertise dans les instituts de formation et s'impliquent dans la stratégie d'organisation des soins, notamment dans les centres hospitaliers. Curieusement, on assiste cependant à une raréfaction du nombre de professionnels pour faire face à une demande sans cesse croissante : un numerus clausus national très insuffisant pour compenser le nombre de départs à la retraite ; une grande disparité de rémunérations par rapport aux salaires pratiqués en exercice libéral ; des statuts peu valorisants pour les praticiens hospitaliers. Aussi il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour revaloriser le métier et rendre confiance aux professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4257

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5519

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)